

REUNION DU SYNDICAT DU 12/03/22 CR2022-01

Composition du syndicat

Gilles VIVET	<i>Président</i>	Présent
Gérard DESCHAMPS-BERGER	<i>Secrétaire</i>	Présent
Sébastien SAVOV	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Absent
Mireille JAY	<i>Membre titulaire</i>	Présente
Liliane VIVET	<i>Membre titulaire</i>	Absente
Jacky DESCHAMPS-BERGER	<i>Membre titulaire</i>	Présent
René VILLERMET	<i>Membre titulaire</i>	Présent
Marie Hélène GUILLOT	<i>Membre suppléant</i>	Présente
Hélène VIVET	<i>Membre suppléant</i>	Absente
Pierre VIVET	<i>Membre suppléant</i>	Absent

Marie Hélène GUILLOT supplée Liliane VIVET absente

Nombre de membres titulaires : 7

Nombre de présents ou représentés : 6

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 10H00

ORDRE DU JOUR

Compte de gestion 2021

Délibération N° 2022-4

Le Président Gilles VIVET présente le compte de gestion.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 et L.2121-31, Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le syndicat déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part et se présente :

Section de fonctionnement : **+166.51 €**

Section d'investissement : **- 16 794.6 €**

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Compte administratif 2021

Délibération N° 2022-5

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 et L.2121-31, **hors la présence du Président Gilles VIVET, Jacky DESCHAMPS-BERGER présente le compte administratif 2021 qui se résume comme suit :**

Section de Fonctionnement :

Recettes : 1018.28 €
Dépenses : 851.77 €
Résultat : 166.51 €
Excédent 2020 reporté : 416.68 €
Résultat de clôture : 583.19 €

Section d'investissement :

Recettes : 21 000 €
Dépenses : 37 794.6 €
Résultat : - 16 794.6 €
Excédent 2020 reporté : 29 433.44 €
Résultat de clôture : 12 638.84 €

Dit que les documents budgétaires sont joints à la délibération.

Le syndicat déclare que le compte administratif n'appelle ni observations ni réserves

Nombre de votant	5	Suffrages exprimés	5
Pour l'adoption	5	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Affectation des résultats 2021

Délibération N° 2022-6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le syndicat

Dit que les résultats de l'exercice 2021 se décomposent comme suit :

- = Excédent d'investissement : **12 638.84 €**
- = Excédent de fonctionnement : **583.19 €**

Le syndicat décide :

- = **De reporter la somme de 12 638.84 € en recette d'investissement et 583.19 € en recette de fonctionnement au budget primitif 2022 de l'AFP Montfort**

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

BUDGET 2022
Délibération 2022-7

Section Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Solde 2021	583,19 €	Assurance	600,00 €
Subvention commune	100,00 €	Cotisations	180,00 €
Loyers 2022	2 700,00 €	Fêtes et cérémonies	300,00 €
		Remboursement frais	300,00 €
		Divers	2 003,19 €
Total	3 383,19 €	Total	3 383,19 €

Section Investissement

Recettes		Dépenses	
Solde 2021	12 638,84 €	Travaux Alpage	21 972,00 €
Subv Dépt Travaux alpage	7 649,25 €	Travaux La Roche	1 404,00 €
Subv Feader Travaux alpage	7 649,25 €	Travaux Molliex	20 000,00 €
Subvention communale	18 000,00 €	Autres travaux	2 561,34 €
Total	45 937,34 €	Total	45 937,34 €

- Budget Préparé par le président
- Affiché du 01/03/22 au 12/03/22 au siège de l'AFP et sur le site : afp-montfort-73.com
- Budget validé en Conseil Syndical le 12/03/2022 :

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Travaux 2022 secteur subventionnable

Une réunion est prévue le mercredi 16 mars en mairie de Pomblières pour définir les actions à prévoir sur l'alpage.

Seront présents :

La direction départementale des territoires, la société d'économie alpestre, le groupement pastoral de Montagny, le groupement pastoral des deux jumeaux, le GAEC la ferme de Montfort et les représentants de l'AFP Montfort.

Les décisions seront prises après cette réunion.

Travaux 2022 amélioration foncière

Afin de faciliter le travail de nos partenaires exploitants le syndicat valide les travaux suivants votés en AG du 31/10/2021 :

- Réaménagement de la piste de Chaffaudraz
- Terrassement divers sur Mirabarjon et le Molliex
- Débroussaillage des Pins par des volontaires

Matinée des propriétaires

3 Demi-journées sont programmées :

- Alpage : enlèvement des arcosses **date à définir en juillet**
- Montfort : enlèvement pierriers aux Replat, Teppes, Chavonnes
nettoyage des vergers **sur les parcelles en locations.**

Samedi 23 avril

Concernant le nettoyage des vergers, suivant la procédure habituelle de l'AFP, les propriétaires ont jusqu'au 20 avril pour réaliser ces travaux. Après cette date ce sera l'AFP qui gèrera la coupe des arbres cassés.

Un courrier ou mail sera envoyé à chacun pour les informer et les inviter à participer à cette matinée.

- Décharge de Longelire d'en Bas suivant **disponibilité du GAEC de la ferme de Montfort**

Remboursement frais G. DESCHAMPS-BERGER

Délibération N° 2022-8

Abonnement au site 1AND1 du 16/02/21 au 15/02/22 suivant factures

Total de : 132.89 €

Remboursement repas journée des AFP de Savoie : 20 €

Soit un total de : 152.89 €

Le syndicat valide ce remboursements

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Questions diverses

Aucune questions diverses

La séance est levée à 11H45

Lu et approuvé le.....

Les membres du bureau